

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Lac-Sergent tenue le lundi 20 mars 2017, à 19H30, au lieu ordinaire des séances, au Club-Nautique, 1466, chemin du Club-Nautique à Lac-Sergent.

Présences

Monsieur René-Jean Pagé, maire
Monsieur Mario Émond, conseiller
Madame Hélène D. Michaud, mairesse suppléante
Monsieur André Métivier, conseiller
Monsieur François Garon, conseiller

Ces membres du Conseil de la Ville de Lac-Sergent, formant quorum. Assistent également à la séance, Mme Josée Brouillette, secrétaire-trésorière et 24 personnes.

1. **OUVERTURE**

Monsieur René-Jean Pagé, maire, remercie les personnes présentes et procède à l'ouverture de l'assemblée.

2. **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Monsieur René-Jean Pagé, maire fait la lecture de l'ordre du jour.

1. **Ouverture**
2. **Lecture et adoption de l'ordre du jour**
3. **Première période de questions sur les sujets à l'ordre du jour**
- 3.1 **Dépôt et adoption des *États financiers au 31 décembre 2016* et rapport du vérificateur**
4. **Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 20 février 2017**
5. **Correspondance : Voir liste**
6. **Trésorerie :**
 - 6.1 Rapport financier au 28 février 2017
 - 6.2 Approbation des bordereaux de dépenses et salaires / février 2017
 - 6.3 Présentation des « Comptes à payer - mars 2017 »
7. **Dépôt de documents**
 - 7.1 État des résultats au 28 février 2017
 - 7.2 Liste des permis émis pour le mois de février 2017
8. **Avis de motion**
 - 8.1 Règlement numéro 344-17 modifiant le Plan d'urbanisme no 310-14 relativement au redressement des limites municipales entre les villes de Lac-Sergent, Saint-Raymond et Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier
 - 8.2 Règlement numéro 345-17 modifiant le Règlement de zonage no 314-14 relativement au redressement des limites municipales entre les villes de Lac-Sergent, Saint-Raymond et Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier
9. **Règlements**
 - 9.1 Premier projet de Règlement numéro 344-17 modifiant le Plan d'urbanisme no 310-14 relativement au redressement des limites municipales entre les villes de Lac-Sergent, Saint-Raymond et Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier
 - 9.2 Premier Projet de Règlement numéro 345-17 modifiant le Règlement de zonage no 314-14 relativement au redressement des limites municipales entre les villes de Lac-Sergent, Saint-Raymond et Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier
10. **Résolutions**
 - 10.1 Nomination d'un maire suppléant pour la période d'avril à juin 2017
 - 10.2 Adoption du rapport annuel d'activités en sécurité incendie
 - 10.3 Avril est le mois de la Jonquille
 - 10.4 Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local – reddition de comptes

REPORTÉ

- 10.5 Octroi de contrat **HM-2017-001**– fourniture et livraison de sacs pour conteneurs semi-enfouis
 - 10.6 Octroi de contrat **TP-2017-003**– acquisition de marchepied pour le camion Chevrolet
 - 10.7 Appels d’offres **TP-2017-004** –Entretien paysager des espaces verts – approbation du devis
 - 10.8 Octroi de contrat **ADM-2017-001** – acquisition de logiciels d’exploitation et utilitaires PG Solutions
 - 10.9 Octroi de contrat **ADM-2017-002**– conception et acquisition de drapeaux
 - 10.10 Référendum (sondage) consultatif – projet d’égout collecteur
 - 11. **Suivi des affaires en cours et affaires nouvelles**
 - 12. **Période d’intervention des conseillers et conseillères sur les sujets qui ne sont pas à l’ordre du jour**
 - 13. **Deuxième période de questions**
 - 14. **Clôture de la séance**
 - 15. **Levée de l’assemblée**
-

17-03-038

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ par Madame Hélène D. Michaud, conseillère
ET RÉSOLU à l’unanimité des membres présents

QUE l’ordre du jour soit adopté avec le report du point suivant :

10.2 Adoption du rapport annuel d’activités en sécurité incendie.

3. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS À L’ORDRE DU JOUR

Aucune question.

3.1 DÉPÔT ET ADOPTION DES ÉTATS FINANCIERS AU 31 DÉCEMBRE 2016 ET RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

Monsieur Sylvain Potvin de la firme Bédard Guilbault, comptable agréé, fait la lecture du rapport ainsi que des états financiers pour l’exercice terminé le 31 décembre 2016.

Ce rapport fait état d’un surplus de 62 843 \$ à la fin de l’exercice financier 2016 et d’un surplus consolidé de 231 039 \$.

M. Potvin répond aux quelques questions posées par les membres du Conseil.

17-03-039

EN CONSÉQUENCE, il est
PROPOSÉ par monsieur Mario Émond, conseiller
ET RÉSOLU à l’unanimité des membres présents

QUE les états financiers 2016 soient et sont adoptés par le Conseil municipal de la Ville de Lac-Sergent;

QUE, en conformité avec l’article 105.1 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q. c.C-19), le dépôt des états a fait l’objet d’un avis public paru dans le *Courrier de Portneuf*, édition du 8 mars 2017.

Les membres du Conseil remercient M. Sylvain Potvin de la firme Bédard, Guilbault pour leur travail de vérification concernant la comptabilité de la Ville. M. Potvin quitte la séance.

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL / SÉANCE ORDINAIRE 20 FÉVRIER 2017

Séance ordinaire du 20 février 2017

CONSIDÉRANT qu’une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 20 février 2017, a été remise à chaque membre du conseil municipal au moins 24 heures avant cette séance, la secrétaire est dispensée d’en faire la lecture suivant la Loi sur les cités et villes;

17-03-040 **EN CONSÉQUENCE,**
IL EST PROPOSÉ par monsieur Mario Émond, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 20 février 2017.

5. **CORRESPONDANCE**

La secrétaire dépose la correspondance reçue au 17 mars 2017.

6. **TRÉSORERIE**

6.1 **RAPPORT FINANCIER AU 28 FÉVRIER 2017**

La secrétaire fait la lecture du rapport financier au 28 février 2017.

17-03-041 **IL EST PROPOSÉ** par Madame Hélène D. Michaud, conseillère
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE ledit rapport financier au 28 février 2017 soit adopté tel que lu.

6.2 **APPROBATION DES BORDEREAUX DE DÉPENSES ET SALAIRE / FÉVRIER 2017**

Chacun des membres du Conseil ayant reçu copie des bordereaux de dépenses et salaire pour la période de février 2017, la secrétaire est dispensée d'en faire la lecture.

Les bordereaux de dépenses et salaire pour la période de février 2017 dont le paiement a déjà été autorisé totalisant **61 872.93 \$** sont annexés au présent procès-verbal.

BORDEREAU DE DÉPENSES ET SALAIRE / JANVIER 2017	
DÉPENSES	54 034.64 \$
SALAIRE DU CONSEIL	2 479.36 \$
SALAIRE DES EMPLOYÉS	5 358.93 \$
TOTAL	61 872.93\$

17-03-042 **IL EST PROPOSÉ** par Madame Hélène D. Michaud, conseillère
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE les Bordereaux de dépenses et salaire pour le mois de FÉVRIER 2017 soient adoptés tels que présentés.

6.3 **PRÉSENTATION DES COMPTES À PAYER / MARS 2017**

La secrétaire fait la lecture des comptes à payer pour le mois de mars 2017.

17-03-043 **IL EST PROPOSÉ** par monsieur Mario Émond, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE les comptes à payer du mois de février 2017 / liste en annexe soient approuvés tels que présentés et que la secrétaire-trésorière procède au paiement des dépenses y figurant pour un total de **9 568.37 \$**.

7. **DÉPÔT DE DOCUMENTS**

7.1 **État des résultats au 28 février 2017**

La secrétaire dépose pour être annexé au procès-verbal, les états des résultats au 28 février 2017.

7.2 Liste des permis émis pour le mois de février 2017

La secrétaire-trésorière, dépose, pour être annexé au présent procès-verbal, le bilan des permis émis pour le mois de février 2017.

		année 2016
Janvier		0 \$
Février		290 000 \$
	TOTAL	290 000 \$

8. AVIS DE MOTION

8.1 Règlement numéro 344-17 modifiant le Plan d'urbanisme no 310-14 relativement au redressement des limites municipales entre les villes de Lac-Sergent, Saint-Raymond et Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier

Avis de motion est par les présentes donné par moi, Mario Émond, conseiller, à l'effet qu'au cours d'une prochaine séance ordinaire ou spéciale du Conseil de Ville, un projet de règlement sera soumis, lequel aura pour objet :

De modifier le Plan d'urbanisme no 310-14 relativement au redressement des limites municipales entre les villes de Lac-Sergent, Saint-Raymond et Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier.

Fait ce 20^e jour du mois de mars 2017

8.2 Règlement numéro 345-17 modifiant le Règlement de zonage no 314-14 relativement au redressement des limites municipales entre les villes de Lac-Sergent, Saint-Raymond et Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier

Avis de motion est par les présentes donné par moi, Mario Émond, conseiller, à l'effet qu'au cours d'une prochaine séance ordinaire ou spéciale du Conseil de Ville, un projet de règlement sera soumis, lequel aura pour objet :

De modifier le Règlement de zonage no 314-14 relativement au redressement des limites municipales entre les villes de Lac-Sergent, Saint-Raymond et Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier.

Fait ce 20^e jour du mois de mars 2017

9. RÈGLEMENTS

9.1 Premier projet de Règlement numéro 344-17 modifiant le Plan d'urbanisme no 310-14 relativement au redressement des limites municipales entre les villes de Lac-Sergent, Saint-Raymond et Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier

ATTENDU QUE la Ville de Lac-Sergent est une municipalité régie par la Loi des cités et villes (L.R.Q., c. C-19);

ATTENDU QUE le Plan d'urbanisme 310-14 est entré en vigueur le 3 septembre 2014, suite à l'émission d'un certificat de conformité de la MRC de Portneuf;

ATTENDU QUE le Conseil peut le modifier suivant les dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

ATTENDU QUE suite à l'entrée en vigueur du décret concernant le redressement des limites territoriales, il y a lieu de modifier les règlements d'urbanisme (affectation et zonage) afin de tenir compte des nouvelles limites;

ATTENDU QUE le Conseil entreprend aussi simultanément une modification à son règlement de zonage, le tout en concordance avec les modifications qui sont apportées à la carte des grandes affectations du territoire;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné par monsieur Mario Émond, conseiller à la séance du conseil tenue le 20 mars 2017;

ATTENDU QU'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent avoir lu le règlement et qu'ils renoncent à sa lecture ;

EN CONSÉQUENCE, il est
PROPOSÉ par Madame Hélène D. Michaud, conseillère
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

17-03-044

QUE ce Conseil adopte le règlement portant le numéro 344-17 modifiant le *Plan d'urbanisme no 310-14* relativement au redressement des limites municipales entre les villes de Lac-Sergent, Saint-Raymond et Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier tel que déposé.

9.2 Premier Projet de Règlement numéro 345-17 modifiant le Règlement de zonage no 314-14 relativement au redressement des limites municipales entre les villes de Lac-Sergent, Saint-Raymond et Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier

ATTENDU QUE la Ville de Lac-Sergent est une municipalité régie par la Loi des cités et villes (L.R.Q., c. C-19);

ATTENDU QUE le Règlement de zonage no 314-14 est entré en vigueur le 3 septembre 2014, suite à l'émission d'un certificat de conformité de la MRC de Portneuf;

ATTENDU QUE le Conseil peut le modifier suivant les dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

ATTENDU QUE suite à l'entrée en vigueur du décret concernant le redressement des limites territoriales, il y a lieu de modifier les règlements d'urbanisme (affectation et zonage) afin de tenir compte des nouvelles limites;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné par monsieur Mario Émond, conseiller à la séance du conseil tenue le 20 mars 2017;

ATTENDU QU'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent avoir lu le règlement et qu'ils renoncent à sa lecture ;

EN CONSÉQUENCE, il est
PROPOSÉ par monsieur Mario Émond, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

17-03-045

QUE ce Conseil adopte le règlement portant le numéro 345-17 modifiant le *Règlement de zonage no 314-14* relativement au redressement des limites municipales entre les villes de Lac-Sergent, Saint-Raymond et Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier tel que déposé.

- SUSPENSION DE LA SÉANCE -

À 20H09.

II EST PROPOSÉ par monsieur Mario Émond, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents
QUE la présente séance soit suspendue

17-03-046

À la reprise de l'assemblée de consultation suspendue à 20H10, les membres du Conseil sont toujours présents et la résolution suivante est alors adoptée.

- REPRISE DES DÉLIBÉRATIONS -

À 20H10.

17-03-047

II EST PROPOSÉ par monsieur Mario Émond, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil reprenne les délibérations de la présente séance.

10. RÉSOLUTIONS

10.1 Nomination d'un maire suppléant pour la période d'avril à juin 2017

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la Loi sur les Cités et Villes (L.R.Q. C-19, a. 56) le Conseil désigne, pour la période qu'il détermine, un conseiller comme maire suppléant ;

17-03-048

EN CONSÉQUENCE il est
PROPOSÉ par monsieur Mario Émond, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE madame Hélène D. Michaud, conseillère, soit nommée mairesse suppléante pour une période de trois mois, soit d'avril à juin 2017.

REPORTÉ

10.2 Adoption du rapport annuel d'activités en sécurité incendie

10.3 Avril est le mois de la Jonquille

CONSIDÉRANT QU'en 2017 plus de 50 000 Québécois recevront un diagnostic de cancer et que cette annonce représentera un choc important, qui se répercutera sur toutes les sphères de leur vie ;

CONSIDÉRANT QUE le cancer, c'est 200 maladies et que la Société canadienne du cancer, grâce à des centaines de milliers de Québécois, donateurs et bénévoles, lutte contre tous les cancers, du plus fréquent au plus rare ;

CONSIDÉRANT QUE nous pouvons prévenir environ la moitié de tous les cancers en adoptant un mode de vie sain et des politiques qui protègent le public ;

CONSIDÉRANT QUE le taux de survie au cancer a fait un bond de géant, passant de 25 % en 1940 à plus de 60 % aujourd'hui, et que c'est en finançant les recherches les plus prometteuses que nous poursuivrons les progrès ;

CONSIDÉRANT QUE la Société canadienne du cancer est l'organisme qui aide le plus de personnes touchées par le cancer, avec des services accessibles partout au Québec qui soutiennent les personnes atteintes de la maladie, les informent et améliorent leur qualité de vie ;

CONSIDÉRANT QUE le mois d'avril est le Mois de la jonquille, et qu'il est porteur d'espoir et que la Société canadienne du cancer encourage les Québécois à poser un geste significatif pour les personnes touchées par le cancer et à lutter contre tous les cancers ;

17-03-049

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ par monsieur André Métivier, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

DE DÉCRÉTER que le mois d'avril est le Mois de la jonquille.

QUE le conseil municipal encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

10.4 Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local – reddition de comptes

ATTENDU QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 14 876\$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2016;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts dont les municipalités sont responsables et situées sur ces routes;

ATTENDU QUE la présente reddition de comptes identifiant les interventions réalisées par la Ville fait partie intégrante des États financiers consolidés de la Ville de Lac-Sergent pour l'exercice clos le 31 décembre 2016;

EN CONSÉQUENCE il est

PROPOSÉ par monsieur Mario Émond, conseiller

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

17-03-050

QUE la Ville de Lac-Sergent informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local (PAERRL).

10.5 Octroi de contrat HM-2017-001– fourniture et livraison de sacs pour conteneurs semi-enfouis

ATTENDU que deux des 3 sacs des conteneurs semi-enfouis pour les déchets sur le chemin des Hêtres sont percés e doivent être remplacés;

ATTENDU la soumission de DURABAC no 027512 en date du 14 mars 2017;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par monsieur Mario Émond, conseiller

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

17-03-051

QUE la Ville de Lac-Sergent procède à l'achat de deux sacs de type CSE-5000 incluant le transport et le changement des sacs, à la compagnie DURABAC, pour un montant de 1 005.25\$ plus taxes, le tout conformément aux documents de la soumission présentée portant le numéro #027512;

LES devis, les soumissions et la présente résolution tiennent lieu de contrat.

QUE les dépenses prévues dans cette résolution soient chargées au poste budgétaire Hygiène du milieu – conteneurs 245-2446

10.6 Octroi de contrat TP-2017-003– acquisition de marchepied pour le camion Chevrolet

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par monsieur André Métivier, conseiller

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

17-03-052

QUE la Ville de Lac-Sergent procède à l'achat de deux marchepieds tubulaires incluant le transport et l'installation, à la compagnie GERMAIN Chevrolet, pour un montant de 758.21\$ plus taxes incluant l'installation, le tout conformément aux documents de la soumission présentée portant le numéro #2527;

LES devis, les soumissions et la présente résolution tiennent lieu de contrat.

QUE les dépenses prévues dans cette résolution soient chargées au poste budgétaire Voirie – véhicules entretien/réparation 232-0525

10.7 Appels d'offres TP-2017-004 –Entretien paysager des espaces verts – approbation du devis

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à un appel d'offres concernant l'entretien paysager des espaces verts de la Ville ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par monsieur Mario Émond, conseiller

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

17-03-053

QUE la Ville de Lac Sergent accepte le devis préparé par le service administratif concernant l'entretien paysager des espaces verts joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

D'AUTORISER l'inspecteur municipal à procéder à un appel d'offres, sur invitation auprès des entreprises ci-dessous énumérées, afin d'obtenir des offres de services professionnels pour l'entretien paysager des espaces verts;

- AuxPrimeVerts, 114, avenue St-Jacques, St-Raymond, (Québec);
- Horti du Lac, 533, chemin des Mélèzes, Lac-Sergent, (Québec)

ET QUE la date d'échéance pour la réception des soumissions soit le 5 mai 2017, 11H00 au bureau de la municipalité.

10.8 Octroi de contrat ADM-2017-001 – acquisition de logiciels d'exploitation et utilitaires PG Solutions

ATTENDU QUE la Ville de Lac-Sergent a procédé à la révision des logiciels d'exploitation et utilitaires de la gestion municipale;

ATTENDU QUE cette révision a permis de cibler les besoins à mettre en place en tenant compte des fonctionnalités pour des meilleures pratiques de gestion municipale afin de mieux utiliser les ressources de la municipalité et en évitant au personnel de faire du travail en double;

ATTENDU QUE la Ville désire un rehaussement de la productivité de ses opérations globales de paie, de taxation et d'évaluation;

ATTENDU que ces modules doivent s'intégrer à l'intérieur des modules de gestion municipale déjà en place (Plate-forme AccèsCité, gestion des fosses septiques sur le territoire, cartographie en ligne, etc);

ATTENDU QUE dans le cadre de la réalisation de ce projet, une offre de service a été demandée à PG Solutions;

CONSIDÉRANT que PG Solutions a soumis une offre qui couvre l'ensemble de ces services intégrés et compatibles avec les outils déjà en place et utilisés par la majorité des municipalités ainsi que la MRC de Portneuf;

CONSIDÉRANT que le prix d'acquisition pour le logiciel d'exploitation et 4 progiciels incluant la mise en route, la formation, l'accompagnement et la gestion de projet s'élève à 20 825 \$, taxes en sus, tel qu'indiqué sur la soumission 1VLSC89-170316-0;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par monsieur André Métivier, conseiller

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

17-03-054

QUE la Ville de Lac-Sergent procède à l'acquisition de progiciels (4) et de logiciels d'exploitation incluant la préparation, la configuration et l'installation ainsi que la mise en route, la formation, et l'accompagnement, pour un montant de 20 825 \$ plus taxes, auprès de la compagnie PG Solutions, le tout conformément aux documents de la soumission présentée portant le numéro 1VLAC89-170316-0;

QUE la Ville accepte la proposition de PG Solutions relative au contrat de soutien et d'entretien des applications 2017 (du 1^{er} mai au 31 décembre 2017) au montant de 2 183 taxes en sus, tel que plus amplement détaillé sur la proposition 1VLAC89-170316-0.

LES devis, les soumissions et la présente résolution tiennent lieu de contrat.

QUE les dépenses prévues dans cette résolution soient chargées au poste budgétaire Immobilisations / équipements informatiques – 314-1026 et au surplus cumulé non affecté au 31 décembre 2016.

10.9 Octroi de contrat **ADM-2017-002**– conception et acquisition de drapeaux

17-03-055

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame Hélène D. Michaud, conseillère
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE la Ville de Lac-Sergent procède à l'achat de 12 drapeaux identifiés à l'Association Nautique, pour un montant de 960.00 \$ plus taxes auprès de la firme **Corbo Publicité 99 inc**, le tout conformément aux documents de la soumission présentée portant le numéro #11063;

LES devis, les soumissions et la présente résolution tiennent lieu de contrat.

QUE les dépenses prévues dans cette résolution soient chargées au poste budgétaire Gestion administrative – matériel promotionnel – 213-0342.

10.10 Référendum (sondage) consultatif – projet d'égout collecteur

ATTENDU que le conseil peut soumettre une question qui est de la compétence de celle-ci à l'ensemble des personnes habiles à voter ou à celles de la partie de son territoire concernée par la question;

ATTENDU le projet d'égout collecteur qui a été présenté à la population;

ATTENDU le souhait du conseil municipal de procéder à un sondage consultatif sur la question;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame Hélène D. Michaud, conseillère

Le vote est demandé par le conseiller François Garon

	pour	contre
Monsieur René-Jean Pagé, maire	X	
Monsieur Mario Émond, conseiller	X	
Madame Hélène D. Michaud, conseillère	X	
Monsieur André Métivier, conseiller		X
Monsieur François Garon, conseiller		X

17-03-056

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

QUE la Ville de Lac-Sergent demande à la secrétaire-trésorière de procéder à un sondage consultatif qui devra être réalisé en avril 2017.

1. La question est la suivante :

« **Êtes-vous en faveur** à ce que la Ville de Lac-Sergent procède à la mise en place d'un réseau d'égout de type gravitaire desservant 370 immeubles et décrétant un emprunt de 14 000 000\$ pour en défrayer les coûts?

QUE la zone de consultation retenue soit uniquement le secteur qui sera raccordé au projet d'égout collecteur et le sondage consultatif s'adresse aux personnes inscrites sur la liste référendaire du secteur concerné.

QUE la méthode de consultation sera sous forme de consultation acheminée par la poste.

11. SUIVI DU CONSEIL ET AFFAIRES NOUVELLES

11.1 Prochaine séance ordinaire / mardi le 18 avril 2017

Monsieur le maire nous avise que la prochaine séance ordinaire du Conseil aura lieu le mardi 18 avril 2017 en raison du Congé Pascal.

11.2 Assemblée publique sur le projet collecteur d'égout / samedi le 1^{er} avril 2017

Monsieur le maire avise la population de la tenue d'une assemblée publique concernant les derniers développements sur le projet collecteur d'égout le samedi 1^{er} avril prochain.

12. PÉRIODE D'INTERVENTION DES CONSEILLÈRES ET DES CONSEILLERS SUR DES SUJETS HORS DE L'ORDRE DU JOUR

Déclaration lue par Mme Hélène D. Michaud, conseillère concernant la décision CMQ-65662 qui a été déposée par la Commission municipale du Québec en date du 30 janvier 2017.

(Bonsoir,

Lors de la séance du conseil du 20 février dernier, a été déposée la décision du 30 janvier 2017 rendue par la Commission municipale du Québec dans le dossier d'enquête et déontologie me concernant.

Étant à l'extérieur du pays lors de cette séance et ayant constaté à l'écoute de la bande audio qu'aucun commentaire n'a été fait sur la teneur de cette décision de la Commission municipale, je tiens à vous en lire quelques extraits :

« La preuve démontre que le mandat octroyé à la firme CIMA+ est un mandat d'optimisation du réseau afin de déterminer un tracé de la future conduite municipale plus avantageux pour la population, à tout point de vue. »

« L'octroi de ce contrat à CIMA+ est nécessaire à une prise de décision éclairée. »

« La Commission est donc d'avis que madame Michaud n'était pas en conflit d'intérêts lorsqu'elle a participé aux délibérations sur le vote de la résolution puisqu'elle n'avait pas d'intérêt pécuniaire particulier dans la question. L'égout sanitaire bénéficie à l'ensemble de la collectivité et il est nécessaire dans l'intérêt public, de déterminer le tracé le plus avantageux par la majorité des citoyens. »

« EN CONSÉQUENCE, LA COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC CONCLUT QUE la conduite de Madame Michaud, alléguée dans la demande d'enquête, ne constitue pas une conduite dérogatoire au Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de la Ville de Lac-Sergent et qu'elle n'a commis aucun manquement à celui-ci. »

Cette procédure qui s'est étendue sur près d'un an m'a causé anxiété et stress, tracas et perte de temps, en plus d'avoir attaqué ma réputation et ma crédibilité. Cela m'aura occasionné également des allusions et commentaires désobligeants, en plus d'avoir coûté des frais à la Ville pour une plainte non fondée.

Je suis conseillère à la Ville de Lac-Sergent depuis près de seize ans et j'estime avoir rempli mes fonctions dans le respect des règles et des citoyens que je représente.

Donc, cette intervention permet de clore ce dossier.

Merci.)

13. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Voici les questions posées par les citoyens :

Q. M. Benoît Chevalier. Félicite le maire pour la mise en place de la consultation publique du 1^{er} avril prochain. Désire recevoir beaucoup plus d'information sur le projet d'égout lors de cette rencontre, à savoir des simulations sur le coût de revient par résidence, et les répercussions financières des travaux de mise aux normes des installations sanitaires individuelles si la construction du réseau d'égout n'a pas lieu.

Q. M. Yves Bédard. Exprime des inquiétudes selon la méthode de consultation retenue par le Conseil pour le référendum consultatif. Il allègue qu'un sondage par résidence touchée par le réseau d'égout serait préférable et non selon le droit de vote, tel que décrit à la Loi sur les élections et référendums.

Q. M. Denis Boies. Il félicite le conseiller André Métivier pour sa position sur le projet collecteur d'égout qui est resté ferme malgré les pressions des autres membres du conseil à son endroit. Considérant que le projet d'égout collecteur est trop dispendieux, il préconise plutôt une méthode de faucardage environnementale afin d'améliorer la santé du lac.

Q. M. Guy Boisvert. Il précise que c'est aux membres du Conseil à prendre la ou les décisions qui s'imposent sur la continuité ou non du projet collecteur d'égout.

Q. M. Richard Grenier. Il veut s'assurer que toute l'information qui sera donnée à l'assemblée publique du 1^{er} avril prochain sera complète et impartiale.

Q. Mme Valérie Lizotte. Les citoyens doivent contribuer (ils ont chacun une responsabilité individuelle) à la restauration du lac Sergent soit par le faucardage ou tout autre travail, et ce, même si le réseau d'égout collecteur va de l'avant.

Q. M. Alain Royer. Il exprime son opinion et sa compréhension de l'application du Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées Q-2, r.22. De plus, il ajoute que pour toute solution individuelle, un test de sol est obligatoire.

Q. Mme Isa David. Félicite le conseil pour la mise en place de l'assemblée publique.

14. CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le maire, remercie les membres du Conseil et les personnes présentes et déclare la fin de la séance.

15. LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ par monsieur Mario Émond, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE la séance soit levée à 21H50.

17-03-057

Certificats de crédits

Je, soussignée Josée Brouillette, certifie par la présente qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses mentionnées dans ce procès-verbal.

EN FOI DE QUOI, je signe ce certificat ce _____ (date)

Josée Brouillette, directrice générale et secrétaire-trésorière

RENÉ-JEAN PAGÉ
MAIRE

Josée Brouillette
Directrice générale et secrétaire-trésorière